

REGLEMENT DU PRIX ELLINT 2026

1. **Le Cabinet MGG Legal** est membre fondateur du réseau international ELLINT <https://ellint.net/> qui rassemble aujourd'hui des cabinets indépendants spécialisés en droit social dans 21 pays.

Le Cabinet soutenu par ses pairs du réseaux ELLINT (et notamment le cabinet anglais Doyle and Clayton <https://www.doyleclayton.co.uk/>) a institué un prix dénommé « Prix ELLINT ».

Ce prix a vocation à :

- récompenser les meilleurs articles en anglais sur le droit social français,
- promouvoir et diffuser le droit social français à l'international,
- encourager les étudiants français en droit social à pratiquer les langues étrangères.

2. Ce prix a pour objet de récompenser un ou plusieurs articles concernant un thème particulier du droit social français. Il s'agira d'un article pédagogique rédigé en anglais expliquant et analysant de façon claire, structurée et synthétique le droit social français au regard du thème soumis.

Cet article sera de 10.000 signes maximum (espaces inclus). Les articles sélectionnés seront présentés par les candidats lors d'un oral en anglais devant le jury.

Pour l'année 2026, le thème retenu est « **Les enregistrements clandestins dans l'entreprise** ».

3. Les candidats seront des étudiants en master 1 ou 2 inscrits au titre de l'année universitaire 2025/2026 au sein d'une université française ou d'une école de droit et ayant reçu un enseignement en droit social.

Les candidatures seront acceptées jusqu'à une date déterminée par le Cabinet ; la date limite de candidature a été fixée au **30 avril 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidatures seront reçues jusqu'à la date mentionnée ci-dessus, par l'envoi par courrier et par email dudit article, un curriculum vitae et une simple lettre de candidature dans laquelle le candidat déclare sur l'honneur :

- ses nom et prénom,
- ses date et lieu de naissance,
- sa profession,
- son adresse postale et téléphonique,
- sa motivation à participer au Prix ELLINT
- et son acceptation du présent règlement retourné signé et dûment paraphé.

Les candidatures devront être adressées au plus tard le **30 avril 2026**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :



MGG Legal
Maître Marijke Granier-Guillemarre
45 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
mgg@mgglegal.com

4. Le jury est composé d'au moins trois personnes dont un Président du jury, désignées chaque année par le Cabinet et comprenant nécessairement un Professeur d'Université ou un Maître de Conférences.
5. L'attribution du prix a lieu au plus tard au cours du troisième semestre. Le jury peut décider d'attribuer le Prix à plusieurs lauréats. Dans ce cas, le montant du prix est partagé également entre les lauréats.

Le Président du jury rend public le palmarès du Prix qui sera adressé à tous les candidats.

6. Pour la présente édition du Prix ELLINT, le montant du prix est fixé à **3.000 euros**. Le ou les lauréats se voient également offrir la possibilité d'effectuer un stage rémunéré au sein du Cabinet MGG Legal. Le prix sera remis au cours d'une cérémonie à laquelle le ou les lauréats doivent participer.
7. Le Président du jury détermine chaque année le lieu et les conditions de la remise du Prix ELLINT au(x) lauréat(s).
8. Le ou les lauréats acceptent que leur article soit diffusé sur tout support et qu'il soit fait référence au Prix ELLINT délivré par MGG Legal dans le cadre des manifestations et opérations de communication en rapport avec cette publication.
9. La participation au Prix ELLINT implique l'acceptation du présent règlement.